



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Conseil Municipal

Délibération numéro 2022121510

Date de la
convocation
09.12.2022

Date
d'affichage
09.12.2022

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Délibération
2022121510

Pour 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ

Absents donnant pouvoir : Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

Don manifestation culturelle « Bulles de cirque »

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Etant entendu que ce don n'est pas affecté de charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Accepte le don d'administrés d'un montant de 15 €.

Dit que cette recette est affectée à l'organisation de la manifestation culturelle « Bulles de cirque » édition 2022.

Le Maire,
Florence BONDUEL

Le secrétaire de séance,
Aurélie DAUBIN,



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>